

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 FEVRIER 2016 A 19H00

Étaient présents les conseillers :

- ROUX Frédéric, CARTAGENA Marie-Claire, DUVILLARD Fabienne, PIZZA Muriel, ROCCHI Jean-Pierre, SOLSONA Marie-José, CHARRAS André, DAUMIN Patrick, GROSJEAN Florence, GAMBUS Mercedes, VANHAUWAERT Michel, HENNET Geneviève, BONNET Ludovic, PIEL Martine (arrivée à 19h45)
- Etait absent excusé : MONGE Armand (procuration à SOLSONA Marie José)
- Secrétaire de séance : CARTAGENA Marie-Claire

1) **DOTATION A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL EXERCICE 2016**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la circulaire reçue par la Préfecture, concernant le fonds de soutien à l'investissement public local pour l'année 2016. Ce fonds de soutien est destiné à accompagner la réalisation de projets d'investissement, démarrant au cours de l'année 2016, dans le but d'obtenir un effet significatif sur l'investissement local. Le taux minimum de cette aide est de 20 % et celle-ci peut être cumulée avec toute autre subvention publique, y compris la DETR. Le projet pouvant être éligible est la restructuration de la Poste/Mairie et Point Info. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le bien-fondé de cette aide. Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à faire la demande de subvention.

2) **CREATIONS EMPLOIS TEMPORAIRES POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour renforcement de l'équipe technique municipale et du service administratif, sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer un emploi non permanent pour une durée de dix-huit mois à compter du 01 avril 2016 quand le besoin s'en fait sentir pour chacun des services. Pour 2016, le service technique va connaître un surcroît de travail en période estivale (relevé des compteurs d'eau, fleurissement du village, manifestations culturelles, numérotation des rues...) il est donc convenu le recrutement d'un agent technique temporaire pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} avril. Pour le service administratif, celui-ci sera créé en cas de besoin.

3) **CREATION D'EMPLOI AIDE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION, CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE), CONTRAT D'AVENIR**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que Mme COULLET Camille a obtenu une mutation dans une autre collectivité, pour rapprochement familial. Suite à ce départ une réorganisation des services s'avère nécessaire.

Madame Cartagena Marie-Claire, 1^{ere} adjointe, indique qu'une offre d'emploi a été transmise à Pôle Emploi et à la Mission Locale. Le profil de poste a été établi : être éligible au contrat aidé CAE/CUI ou aux Emplois d'Avenir (pour les moins de 25 ans), avoir de sérieuses compétences en informatique, savoir tenir une caisse... ceci dans le but de pouvoir être polyvalent pour effectuer :

- Les remplacements 1 week-end sur deux et durant les congés à la Poste et au Point info tourisme
- Seconder et assurer les remplacements à l'espace public internet ainsi qu'à la médiathèque.
- Durée hebdomadaire de 24 heures
- Plusieurs candidats ont postulé et les demandes seront étudiées au plus tôt pour un recrutement si possible au 15/3/2016.
- Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer. Ceux-ci à l'unanimité votent pour la création de cet emploi.

1) STAGIAIRISATION AU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire évoque le départ à la retraite de Monsieur Jourdan au 31/12/2015.

Son emploi n'est pas remplacé à ce jour.

L'agent actuellement en emploi d'avenir et dont le contrat arrive à échéance au 01 mai 2016, donne entière satisfaction dans son travail. Monsieur le Maire propose de le stagiairiser au 01 mai 2016 pour une durée de 1 an avant sa titularisation.

Un avis de vacances de poste sera déposé auprès du centre de gestion de la Drôme.

2) AVENANT CONTRAT CAE EMPLOI POSTE/MAIRIE

Suite au point n°3, et dans le cadre de la réorganisation des services, Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un agent a été recruté en contrat aidé CAE pour 28 heures par semaine.

Cette personne travaille actuellement en renfort à la Poste-Point info tourisme et à la Mairie.

Il souhaite modifier son contrat pour un temps complet, soit 35 h/semaine, affecté au secrétariat de Mairie.

M. le Maire, pour l'instant, ne souhaite pas recruter un emploi de titulaire, ne sachant pas ce que va devenir la compétence actuelle de la commune en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement.

Madame Gambus trouve que le non renouvellement du poste de Mme Couillet pose problème pour le secrétariat par rapport à la charge de travail, et pense que le recrutement d'un agent d'expérience sera souhaitable.

Monsieur le Maire indique que pour l'instant le problème ne se pose pas et que si besoin un service de remplacement existe à la COPAVO. L'agent titulaire en poste est tout-à-fait compétent. La gestion administrative d'une commune connaissant de nombreuses évolutions (dématérialisation complète), les formations nécessaires seront mises en place au fur et à mesure des besoins du personnel. Le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur la modification par avenant au contrat aidé actuel de 28 heures pour un contrat à 35 heures (temps complet)

1 vote contre,

1 abstention

13 pour

Adopté à la majorité.

3) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme Cartagena, 1ère adjointe, explique ce qu'est un tableau des effectifs et le nombre de postes ouverts.

Actuellement certains postes restent ouverts mais ne sont pas pourvus. Elle rappelle que tous les postes ouverts devraient être budgétisés.

Aussi, Mme Cartagena demande l'avis du conseil avant d'adresser un courrier au comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Drôme, pour la suppression de 3 postes, non pourvus à ce jour.

A la question « pourra-t-on ouvrir à nouveau ces postes si besoin » elle précise qu'une délibération du conseil municipal sera nécessaire, mais que cela peut se faire à n'importe quel moment.

Accord du conseil pour supprimer 2 postes d'adjoint technique 2^e classe et 1 poste d'adjoint administratif 2^e classe.

4) DUREE AMORTISSEMENT STATION D'EPURATION

Dans le but de ne pas alourdir en charges d'amortissement du budget de l'AEP, Monsieur le Maire explique que l'amortissement est en principe, calculé pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata du temps prévisible d'utilisation.

Le but est d'amortir sur le long terme (50 ans) une somme avoisinant les 3 000 000 €

Actuellement l'amortissement pris en charge est de 70 000 €. L'intégration en 2017 de la STEP augmentera de 60 000 € ce poste, soit 130 000 € à inscrire au budget 2017.

Une durée d'amortissement inférieure ferait supporter au budget une charge trop importante que les recettes ne pourraient pas couvrir sans une forte augmentation du prix de l'eau.

Monsieur le Maire rappelle que la société ALTEAU qui gère la station, a souligné un problème de surdimensionnement et que celle-ci ne fonctionne qu'à 30% de sa capacité, ce qui crée des problèmes au niveau de la maintenance.

Les affluents qui arrivent ne sont pas assez importants.

Une piste proposée est éventuellement d'ouvrir une régie pour récupérer des affluents de sociétés d'assainissement.

Madame Gambus demande où en est le projet d'étude pour la faire « tourner au ralenti ».

Monsieur le Maire l'informe que cette solution pose problème car cela implique d'importantes modifications techniques et donc un coût supplémentaire pour la commune. Cette piste n'est pas écartée pour autant.

Un arrêté de déclassement a déjà été obtenu (1500 équivalent habitants au lieu de 2 300 EH).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer la durée de l'amortissement de la station d'épuration à 50 ans.

5) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Suite aux déclarations d'intention d'aliéner des biens suivants :

1. Vente BANDERHAEGHE à VERNARHEN (la garrigue de Pierrevon)
2. Vente BADEA à LANCIEN (Pré du Ventoux)
3. Vente VAN BEMMEL à STIGANT (la Combe)
4. Vente COULLET à HOLTSLAG (rue du Faubourg)
5. Vente BORG à DA CONCEICAO NUNEZ

La commune ne souhaite pas préempter.

1) QUESTIONS DIVERSES

1° Monsieur le Maire fait part au conseil de la visite du CAUE pour le réaménagement de la place de la Grande Aire et création d'un théâtre de verdure.

Le CAUE est venu pour proposer une première ébauche. Les lieux initialement prévus pour l'emplacement d'un théâtre de verdure, situés pour l'un près de l'ancienne voie ferrée en direction de Pierrelongue et pour l'autre à côté de la médiathèque, sont situés en zone inondable.

Le projet consisterait à ne pas toucher au mur de soutènement, ni aux arbres.

Toutes idées nouvelles pour d'autres lieux sont les bienvenues.

Monsieur Daumin propose que dans le cadre du fleurissement du village et dans l'attente de cet éventuel aménagement, il faudrait végétaliser la partie qui se trouve au-dessus du canal, contre les murs qui bordent les propriétés derrière le canal.

Monsieur le Maire indique qu'une somme sera allouée au budget 2016 dans le cadre du fleurissement du village.

2° ZONE ARTISANALE GRANGE NEUVE

Monsieur le Maire montre aux membres du conseil le plan actuel de la zone.

Il indique qu'il a reçu plusieurs demandes d'installation de la part d'entreprise.

Il rappelle que dans le PLU qui a été annulé, il fallait 1 500 m² pour pouvoir créer une entité économique. Dans le règlement du POS aujourd'hui en vigueur, cette surface est de 10 000 m².

Monsieur le Maire a pris contact avec le cabinet d'urbanisme qui travaille sur l'élaboration du PLU, et celui propose de faire une révision simplifiée du POS pour cette zone, afin de faire passer la surface de 10 000 m² à 1 500 m².

Ceci ne nécessite pas d'enquête publique et la procédure peut être rapide.

Avant toute chose, une réunion est prévue entre le cabinet d'urbanisme, la Mairie et la DDT, afin de voir si cette modification est possible.

3° DOTATION CANTONALE DU DEPARTEMENT

Les Conseillers Départementaux Pierre Combes et Pascale Rochas, ont réuni les maires du canton le lundi 22/2/2016 à Buis, afin de leur présenter le nouveau règlement des aides du Département.

Trois aides distinctes sont maintenant mises en place :

1. Une aide pour les projets compris entre 3 000 € HT et 80 000 € HT. Le taux de subvention est calculé en fonction du potentiel financier de la commune. Pour Mollans, le taux de subventionnement est de 20%.
2. Une aide pour les projets égaux ou supérieurs à 80 000 € HT au taux de 25%.
3. Pour la voirie, une dotation forfaitaire annuelle est allouée tenant compte du kilométrage de voirie. Cette année pour Mollans la somme allouée est de 10 897 €.

A l'issue du conseil, Mme Duvillard informe que cette année le marché estival débutera le 1^{er} samedi de juillet pour se terminer le dernier samedi d'août.

Séance levée à 20 H 45